

Délibération n° 15	Conseil Municipal du 13 mars 2017
Service des Sports	Domaine de compétence : 7 - Finances locales
Objet : Versement de la subvention annuelle 2016 aux associations sportives « Culture Danse » et « ASE Boxe américaine ».	
Rapporteur : Mme Dominique DELSAUX	
Synthèse de la délibération :	il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention annuelle 2016 aux associations sportives « Culture danse » et « ASE Boxe américaine » qui n'avaient pu la percevoir faute de coordonnées bancaires et de n° de SIREN

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31a11,

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la commission « sports » du 18 novembre 2014

Vu la commission « sports » du 24 mai 2016

Vu le Conseil Municipal du 16 juin 2016

Considérant que le montant des subventions avait été défini lors du conseil municipal du 16 juin 2016 mais que la totalité des pièces de certains dossiers ne nous était pas parvenue dans les temps

Considérant que les pièces manquantes de certains dossiers sont arrivées dans le service après l'exercice comptable 2016.

Considérant que l'absence de subvention pour l'année 2016 est très pénalisant pour les-dites associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention 2016 aux associations « Culture Danse » et « Boxe Américaine suivant le détail ci-après

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT DE LA SUBVENTION
CULTURE DANSE	2079€ (deux mille soixante dix neuf euros)
ASE BOXE AMERICAINE	1789€ (Mille sept cent quatre vingt neuf euros)

La délibération est adoptée par **21 voix pour, 5 contre et 6 abstentions.**